



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

CP de PERPIGNAN



Le personnel à bout de souffle

La Direction du centre pénitentiaire de Perpignan réquisitionne à tout va les agents en repos pour faire face au manque de personnel...

... Et ce qui était redouté est arrivé.

Mardi 28 Août, un de nos collègues a été victime d'un malaise en plein service, sur son lieu de travail. Celui-ci, à qui la Direction Locale avait supprimé un repos hebdomadaire pourtant bien mérité, a fait un malaise dans les toilettes où il était allé se rafraîchir le visage. Ses collègues, heureusement présents dans le bureau, ont entendu un grand bruit.

Ce dernier, ne répondant pas aux appels des collègues, ceux-ci ont défoncé la porte afin de pouvoir lui porter secours le trouvant gisant à même le sol, le visage ensanglanté avec une plaie sur le nez. Revenant progressivement à lui, il était complètement désorienté, confus, ne sachant pas ce qu'il venait de lui arriver. Il a été pris en charge rapidement par l'UCSA et transporté en ambulance à la clinique.

Notre collègue, dès le matin, avait fait part qu'il ne se sentait pas trop bien et dans la matinée et n'étant toujours pas en forme, s'est rendu à l'UCSA où le personnel médical lui a diagnostiqué une tension artérielle élevée.

Cet agent n'était certainement pas en état pour prendre son service, mais alors, que devait-il faire ? Aller voir un médecin qui lui aurait sûrement prescrit un arrêt maladie, alors qu'il venait d'être rappelé ? Qu'aurait pensé notre chère Administration ! Qu'il avait sûrement un certificat de complaisance !? *Il est vrai que notre administration a aussi des années de médecine derrière elle (lol)...* Il aurait certainement eu droit à une Demande d'Explication ou mieux, la retenue du 1/30^{ème}, ou bien encore, une suspension !!!!! C'est la mode !

Notre administration ne se rend pas bien compte de l'état d'usure et d'épuisement moral, physique et professionnel d'un personnel qui a passé l'été dans la chaleur avec une surpopulation carcérale chronique et un manque d'encadrement manifeste. Pourtant la Direction Locale à tout le loisir de constater quotidiennement l'état des heures supplémentaires de ses agents qui d'ailleurs pour partie, ne seront sûrement pas payées au vu du dépassement du quota des 108 heures trimestrielles, et qui seront reportées ainsi indéfiniment.

Le malaise psychologique de cette profession est profond, les Surveillants sont les premières victimes. Maintenant, ce sont des défaillances physiques durant le service.

Nous tenons à souhaiter un bon rétablissement à notre collègue.

LE Syndicat 100% Surveillants !

Le 24 Août 2018, Le Bureau Local SPS-PERPIGNAN : Jean-Paul